

# Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

## Déclaration du groupe CGT-FO

Nous tenons tout d'abord à remercier le rapporteur et l'équipe administrative pour la qualité du travail effectué dans un temps plus que contraint. Le sujet des mobilités prend une importance particulière quand on sait à quel point il structure la vie dans nos territoires et reflète les choix des politiques d'aménagement des territoires qui s'inscrivent de moins en moins dans le principe d'égalité qui fonde notre république. Nous sommes en accord avec plusieurs des constats posés par le projet de loi et devons agir au plus vite pour que l'ensemble du territoire soit desservi par un réseau de transport qui réponde aux besoins de nos concitoyens. Nous ne pouvons plus laisser 80 % du territoire où vivent plus de 20 millions de personnes sans aucune collectivité publique chargée d'organiser les mobilités. L'objectif d'assurer cette couverture sur l'ensemble du territoire en 2020 nous paraît essentiel.

Nous pensons que le secteur de la mobilité doit s'inscrire dans les transformations sociales et technologiques en cours, intégrer l'objectif de lutte contre les pollutions et combattre les inégalités sociales liées aux mobilités. Si nous nous interrogeons sur la transformation du droit au transport en droit à la mobilité (article 1er) pour nous le droit au transport doit demeurer la base autour de laquelle viendrait se greffer les nouvelles mobilités ; c'est pourquoi il est important pour nous, comme recommandé dans la première préconisation du CESE, de prendre toutes les dispositions pour que ce droit à la mobilité soit un droit effectif. Nous craignons en effet de nous retrouver dans une forme de mobilité subie qui renverrait sur chaque citoyen la responsabilité de bricoler son propre système de mobilité à partir des possibilités disponibles sur son territoire. On pourrait par exemple considérer que ce droit à la mobilité est assuré dès lors qu'un bourg ou un village sont traversés par une piste cyclable et que les habitants peuvent accéder à une plateforme de covoiturage ou d'autopartage.

Nous mesurons les avantages des mobilités actives et partagées en termes écologique, économique et de sociabilité mais elles peuvent difficilement remplacer un service de transport public car en plus de la difficulté à synchroniser les besoins pour couvrir toutes les demandes de déplacements elles peuvent être plus vulnérables aux aléas climatiques, comme dans le cas des déplacements à pieds ou à vélo.

Pour le groupe FO, les politiques publiques doivent certes accompagner et encourager les nouvelles formes de mobilités mais sans pour autant se dédouaner de la responsabilité

d'assurer un service de transport public qui maille l'ensemble du territoire. Dans une phrase qui lui est attribuée, Albert Einstein disait « La théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique, c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi. Ici, nous avons réuni théorie et pratique : rien ne fonctionne... et personne ne sait pourquoi ! ». Alors soyons prudents car à trop vouloir s'appuyer sur les pratiques de partage et les nouvelles mobilités pour en faire un système de mobilité on risque de casser les services de transport publics existants et renforcer encore plus les fractures en cours.

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis car globalement ses préconisations vont le sens d'une meilleure prise en compte des besoins des populations et d'un encadrement des offres de mobilité proposées par les plateformes numériques.